

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 24 juin 2014

OBJET :

**Adhésion au Contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi
« PASS petite couronne »**

EXPOSE DES MOTIFS :

La communauté d'agglomération n'est pas pour le moment en capacité de créer son propre comité d'entreprise.

Afin que les agents puissent cependant bénéficier de prestations d'action sociale de qualité en attendant que celui-ci soit mis en place, la communauté d'agglomération Seine-Amont décide de souscrire une adhésion volontaire au contrat-cadre d'accompagnement permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées souscrit par le CIG 92/93/94.

Deux formules existent : la communauté d'agglomération Seine-Amont la CASA choisit le taux de cotisation le plus élevé proposé, soit 0.85% du salaire brut imposable annuel.

Cette adhésion offre aux agents un accompagnement financier, une assistance à la vie quotidienne, (par chèque CESU) des prestations à destination des enfants et des allocations pour les principaux événements familiaux ainsi que des facilités d'accès aux loisirs et à la culture.

Toutefois cette adhésion n'exclut pas le fait que l'accès à des activités sociales et culturelles relève d'une démarche différente ne passant pas obligatoirement par un prestataire et des discussions seront engagées dans ce sens avec les organisations syndicales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï, l'exposé des motifs,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 26 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique,

Vu les articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

DECIDE

Article 1: D'adhérer au contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le CIG de la petite couronne et de choisir le pack « PREMIUM ».

Article 2: D'inscrire la dépense au budget.

Article 3: D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention et tout document en découlant.

Pierre Gosnat

Président de la communauté d'agglomération

Seine-Amont

